

L'essentiel en bref

Qu'est-ce que solidarit'eau suisse?

Solidarit'eau suisse est une initiative de la **DDC (Direction du développement et de la coopération)** qui travaille notamment avec la **Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE)** et encourage les communes et services des eaux suisses à apporter leur soutien à des projets d'adduction d'eau potable dans les pays en développement.

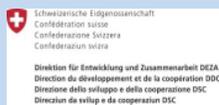
Fonctionnement

1. Soumission d'un projet par une ONG suisse au secrétariat de solidarit'eau;
2. Etude du projet par un expert de l'eau indépendant du Groupe Aguasan;
3. Publication du projet sur la plateforme Internet de solidarit'eau suisse;
4. Les communes / services des eaux choisissent un projet sur la plateforme pour lui apporter leur soutien et/ou concluent un partenariat avec une commune dans un pays en développement.

Contact:

Solidarit'eau suisse
Lagerstrasse 33
Postfach 3977
CH-8021 Zürich

contact@solidariteausuisse.ch
www.solidariteausuisse.ch



Comment les communes / services des eaux peuvent-ils s'engager dans un projet d'adduction d'eau potable dans un pays en développement?

1. Soutien financier d'un projet d'adduction d'eau:

Les communes et services des eaux peuvent rechercher un projet d'adduction d'eau qui leur convient sur la plateforme Internet de solidarit'eau suisse (www.solidariteausuisse.ch) et lui apporter une contribution financière. → **Voir exemple Sempach**

2. Partenariat avec une commune ou un service des eaux dans un pays en développement (public-public-partnership):

Solidarit'eau suisse soutient des projets mais également la mise en place de partenariats durables avec des communes / services des eaux dans des pays en développement. Ce type de partenariat requiert un engagement plus actif, les acteurs de l'eau suisses apportant leur expertise dans la distribution d'eau potable et participant à la formation de personnel local pour la gestion de l'eau. → **Voir exemple Lausanne**

Comme peut se dérouler le processus de décision et le financement?

Communes:

- La signature de la charte « L'eau, un bien public » par la commune peut être considérée comme la consolidation d'un engagement financier auprès de solidarit'eau suisse;
- Utilisation d'une partie du budget social ou communication (par ex. le soutien de solidarit'eau suisse peut se faire en lien avec une initiative de sensibilisation auprès des consommateurs);

Communes et services des eaux:

- Il est recommandé d'ancrer l'engagement durable des communes ou des services des eaux dans le règlement communal relatif à la distribution d'eau;
- Don à l'initiative d'un «centime solidaire» de 0.01 franc par mètre cube d'eau acheté.
- Solidarit'eau suisse, bénéficiaire d'une opération / d'un événement (anniversaire, journée portes ouvertes du service des eaux);

Comment les communes / services des eaux obtiennent-ils le label solidarit'eau suisse:

Lorsque des communes / services des eaux (co)financent des projets publiés sur le site Internet de solidarit'eau, le label «commune / service des eaux – solidarit'eau suisse» leur est attribué. A partir d'un don de 1 centime par mètre cube d'eau consommé (ou 1 franc par habitant et par an), les communes / service des eaux obtiennent le label Or de solidarit'eau suisse. Ce label contribue à renforcer la visibilité de l'engagement solidaire et la réputation de la commune / du service des eaux.

Quels sont les avantages qu'offre solidarit'eau suisse?

- Bonne visibilité de toutes les actions se rapportant à un projet concret. L'avancement du projet est documenté par des rapports intermédiaires et finaux;
- Les projets ont de grandes chances de réussite car ils sont étudiés en amont en détail par des experts de l'eau indépendants. Cela garantit que les projets répondent à des objectifs majeurs de développement durable et de qualité tant en termes de réalisation que d'utilité;
- La totalité du montant versé par les communes solidarit'eau est affectée à un projet concret car les coûts administratifs et de promotion très réduits sont pris en charge par la Direction du développement et de la coopération (DDC).

Quel est le bénéfice pour la commune / le service des eaux?

- L'attention de la population suisse est attirée sur la grande qualité de notre approvisionnement en eau en Suisse.
- Renforcer la réputation
- Renforcer l'idée de solidarité

Quel est le bénéfice pour le pays en développement?

- Amélioration de l'état sanitaire
- Réduction du coût de la production d'eau
- Permet de générer un revenu complémentaire en employant de la main d'œuvre locale pour l'exploitation sur place et l'entretien des installations

Quelques exemples

<p>Korporation Sempach Engagé depuis: 2012 Projet: au Népal et en Somalie</p> <p>Forme du financement: Soutien de projet sur la base du chiffre d'affaires</p> <p>Motivation: expérience de la pénurie d'eau et de la mauvaise qualité de l'eau</p>	<p>AIL Lugano Engagé depuis : 2012 Projet: au Nicaragua et au Sénégal</p> <p>Forme du financement : Soutien de projet par le centime solidaire</p> <p>Motivation: souhaite soutenir des projets de développement dans le domaine de l'eau potable</p>
<p>Infrawerke / commune de Münsingen Engagé depuis : 2007 Projet: public-public-partnership à Madagascar</p> <p>Forme du financement : participation via la KIAH (Kommission für In-und Auslandhilfe) et Infrawerke</p> <p>Motivation: engagement personnel d'un élu de la commune</p>	<p>Eauservice Lausanne Engagé depuis : 2008</p> <p>Projet: public-public-partnership en Mauritanie</p> <p>Forme du financement : centime solidaire d'eauservice Lausanne et de communes voisines</p> <p>Motivation: échange de savoir-faire</p>